

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 23 juillet 2015 portant dissolution de la brigade territoriale
de Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire)**

NOR : INTJ1517083A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale de Saint-Bonnet-de-Joux est dissoute à compter du 1^{er} septembre 2015. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Charolles est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Charolles exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 23 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION FUTURE
Saint-Bonnet-de-Joux	Beaubery Chiddes Mornay Pressy-sous-Dondin Saint-Bonnet-de-Joux Sivignon Suin Verosvres	(Dissolution)
Charolles	Baron Champlecy Changy Charolles Fontenay Lugny-lès-Charolles Marcilly-la-Gueurce Ozolles Prizy Saint-Julien-de-Civry Vaudebarrier Vendennesse-lès-Charolles Viry	Baron Beaubery Champlecy Changy Charolles Chiddes Fontenay Lugny-lès-Charolles Marcilly-la-Gueurce Mornay Ozolles Pressy-sous-Dondin Prizy Saint-Bonnet-de-Joux Saint-Julien-de-Civry Sivignon Suin Vaudebarrier Vendennesse-lès-Charolles Verosvres Viry